

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

N° 23-270

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande d'arrêté de la société Baumgartner Electricité – 1, impasse des Martinets – 90700 CHATENOIS-LES-FORGES, mandaté par la ville de Delle pour réaliser des travaux de vidéo-surveillance au niveau de la rue du Paquis à Delle 90100 ;

CONSIDERANT

- qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers afin de permettre l'intervention de la société Baumgartner Electricité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La société Baumgartner Electricité pourra intervenir sur la période du 06 au 24 novembre 2023 pour réaliser des travaux de vidéo-surveillance.

ARTICLE 2 : L'emprise des travaux est de part et d'autre de la passerelle piétonne au-dessus de la voie de chemin de fer, soit au niveau du giratoire entre la rue du Paquis et la rue des Vosges, ainsi qu'au bout de la rue du Douanier Dauphin.

ARTICLE 3 : Le stationnement dans l'emprise des travaux est strictement interdit le temps de l'intervention.

Le stationnement des véhicules de la société Baumgartner Electricité et le dépôt de matériaux seront en revanche autorisés sur l'ensemble de ces zones.

ARTICLE 4 : Les panneaux de signalisation temporaire nécessaires aux dispositions du présent arrêté, seront mis en place par la société Baumgartner Electricité chargée des travaux sous son entière responsabilité.

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Police Intercommunale, le Gardien-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Directeur de la société BAUMGARTNER Electricité ;
- Monsieur le Directeur de la SNCF.

A Delle, le 03 novembre 2023.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de DELLE



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 06/11/2023.
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.